



**CERCLE DE TIR
NAMUROIS
ASBL**
Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
TVA :

SEANCE DU CONSEIL D ADMINISTRATION DU 29 JUILLET 2011

Le Président Michel BAUDINE ouvre la séance à 19.00Hr.

1. Présences: Michel BAUDINE, René DEPAYE, Philippe REES, André DUBUISSON, , Philippe DEGHELT, Maurice ROSA, Christian DENIS.

Excusés: Alexandre BAIOCCHI, Jean-Claude DUBUISSON, Marc DUBOIS, Jules HAINNAUT.

Le P.V. de l'assemblée du 06 juin 2011 est approuvé.

2. Permanence cafétaria et sécurité: Voir annexe A.

3. Trésorerie: La situation des comptes arrêtée au 29 juillet 2011 est la suivante:

	Compte à vue	Compte épargne	Compte titres	Totaux
Crédit agricole	27.900,00 €	45.000,00 €	50.000,00 €	72.900,00 €
Dexia	3.830,82 €	4.000,00 €		56.251,27 €
Totaux	31.730,82 €	49.000,00 €	50.000,00 €	130.730,82 €

On peut en conclure que la situation financière du club est saine.

4. Secrétariat:

a. Appellation "ROYALE" pour le C.T.N. : Il s'avère que l'appellation "royale" que l'on souhaite voir ajouter à notre club fait partie d'un très long processus assorti de certaines conditions notamment à propos de l'historique du club; c'est ce qui résulte de contacts pris par le président auprès des autorités qui confèrent ce titre. Nous remplissons déjà certaines conditions comme les cinquantes ans d'existence de notre cercle grâce à des coupures de presse d'époque, l'existence de statuts dont nous aurons à fournir copie...Il ne s'agit toutefois que d'un début. André DUBUISSON se propose de prendre contact avec le bourgmestre afin de faire avancer le dossier.

b. Fusion des fédérations "Tir sportif" et "Tir aux clays": Un accord a été conclu lors d'un récent colloque qui s'est déroulé à GEMBOUX.

c. Fête du 18 juin en l'honneur des cinquantes ans d'existence du club: Ce fut dans l'ensemble une réussite compte tenu de l'ambiance agréable qui a prévalu tout au long de la journée. Un bémol toutefois avec l'absence de plusieurs personnalités civiles et militaires qui n'ont pu se libérer pour y assister.

d. Nouveau stand: Le gouvernement étant en "affaires courantes", ce point ne peut évidemment constituer une priorité; affaire à suivre.

e. Subsides ADEPS: Un montant de 6.936€ est en attente de l' ADEPS, Communauté française.



**CERCLE DE TIR
NAMUROIS
ASBL**

Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
TVA :

f. Travaux: Jules HENNAUT a établi une liste des travaux dont certains ont déjà été réalisés notamment lors de la préparation de la fête du 18 juin; d'autres requièrent l'urgence pour des questions de sécurité physique enfin, certains sont souhaitables dans la cadre de l'environnement (fauchage, nettoyage et évacuation des détritux de plomb ou de l'économie d'énergie comme l'isolation du stand 6...). Cette liste dans sa version plus détaillée sera versée au dossier du secrétaire.

g. Accès aux installations:

(1) Le privilège de disposer des clés est réservé aux compétiteurs; cela implique forcément des responsabilités en particulier lorsque ceux-ci sont accompagnés. Par compétiteur, on entend une personne ayant participé au moins à un championnat provincial et sélectionné pour le régional. IL doit en outre être en mesure de présenter les documents autorisant le tir dans nos installations, le registre des présences ainsi que le permis d'exploiter. Il peut également lui être demandé de procéder à l'ouverture des stands en l'absence du permanencier.

(2) L'accès aux stands militaires n'est possible que durant les heures prévues par le C.T.N.

(3) La priorité pour le tir à 100m sera donnée aux tireurs "gros calibre"; cependant, Philippe DEGHELT fait remarquer que la carabine 22LR s'accommode fort bien de cette distance et ne voit aucune raison de ne pas l'autoriser sur ce pas de tir.

(4) Tireurs dans l'agrément: La liste a été mise à jour le 06 juillet dernier. En ce qui concerne les compétitions des 14 et 15 août prochain, seules les personnes agréées par l'armée seront acceptées.

(5) **Prêt d'une arme**: Ceci est une responsabilité qui dépasse les compétences du permanencier; en particulier les jours où certains tireurs ne fréquentant que rarement nos installations se présentent et demandent à disposer d'une arme qui se trouve dans un coffre-fort dans le local technique. La personne de permanence doit souvent faire face à des dilemmes peu agréables au milieu d'un flot d'autres activités; dans cette optique, il a été décidé qu'une arme (y compris les armes à air) ne pouvaient être confiées qu'à des personnes bien définies.

Principe de base: Le prêt d'une arme à un tireur contre le paiement d'une somme de 1€ ne sera plus d'application.

Les personnes habilitées à recevoir une arme en prêt seront dorénavant:

- L'initiateur de la personne qui sollicite l'arme.
- Le détenteur d'une LTS provisoire.
- Le détenteur d'une LTS qui ne possède pas encore une arme personnelle.

Il est à remarquer que certaines armes à air faisant l'objet d'un prêt de l'URSTBF n'entrent pas dans ce contexte; Philippe REES est le membre du comité habilité à définir ces critères.

5. Concours: Nous rappelons les concours des 13,14 et 15 août déjà mentionnés dans les rapports précédents. André DUBUISSON s'était proposé lors de la précédente réunion de diffuser cet événement par voie de presse.

6. Nouveaux membres: Le C.T.N. compte à ce jour 505 membres régularisés; c.a.d. en ordre à la fois de paiement ET ayant rentré les documents administratifs indispensables: Extrait du casier judiciaire et certificat médical. Onze membres sont encore en régularisation pour manquement à l'une des conditions reprises ci-dessus.

La liste nominatives des nouveaux membres figure en annexe de ce rapport.

7. Tour de table: Il est rappelé que l'absence d'une personne de permanence à la buvette entraîne de facto la non ouverture des stands; or, il s'avère que le nombre de personnes



**CERCLE DE TIR
NAMUROIS
ASBL**
Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
TVA :

acceptant cette charge se réduit de manière drastique. Le comité réfléchit à une façon plus dynamique d'inviter des volontaires pour assumer ce rôle; il s'agit d'un service rendu aux membres du club.

Annexe A: Permanence buvette:

MERCREDI

SAMEDI

DIMANCHE

29/06/11	DEPAYE René	02/07/11	LEBE Fred	03/07/11	BAUDINE Michel
06/07/11	HENNAUT Jules	09/07/11	JON Jean-Louis	10/07/11	BAIOCCHI Alex
13/07/11	DEPAYE René	16/07/11	ROSA Maurice	17/07/11	DEGHELT Philippe
20/07/11	HENNAUT Jules	23/07/11	ROUSSEAU J.	24/07/11	LAUWERS René
27/07/11	DEPAYE René	30/07/11	DUBUFFET JP	31/07/11	LEBE Fred
03/08/11	HENNAUT Jules	06/08/11	LAUWERS René	07/08/11	LEBE Fred
10/08/11	VERBELEN M	13/08/11	BAIOCCHI A	14/08/11	DEPAYE René
17/08/11	DENIS Christian	20/08/11	DENIS Christian	21/08/11	LAUWERS René
24/08/11	DEPAYE René	27/08/11	ROUSSEAU J	28/08/11	DENIS Christian
31/08/11		03/09/11	ROSA Maurice	04/09/11	LEBE Fred
07/09/11	HENNAUT Jules	10/09/11	ROSA Maurice	11/09/11	DEGHELT Philippe
14/09/11	VERBELEN M.	17/09/11	ROUSSEAU J.	18/09/11	
21/09/11		24/09/11	LEBE Fred	25/09/11	

Annexe B: Nouveaux membres:

NOMS

STATUT

Christophe PIRLOT	MP
Jean-Marie BOYJONAUTH	MP
Jean-Marie CANALI	MP
Jean-Luc DUPONT	MP
Fabienne PAY	MP
Didier FAUTRE	MP
Frédéric COLETTE	MP
Francine DHEUR	MP
Pascal WILEMME	MP



**CERCLE DE TIR
NAMUROIS
ASBL**
Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
TVA :

Valentine de LIEDEKERKE	MS
Gueorgly BOLI	MA
Régis FRANCOIS	MA

La prochaine réunion se déroulera le 12 septembre prochain à 19h30.

Michel BAUDINE
Président